

Les vins naturels ont un syndicat et une charte

Entretien

Jacques Carroget, président du syndicat de défense des vins naturels.

PHOTO : QUESTFIVICE



Pourquoi avoir créé le syndicat Nature'l ?

Il est temps que ces vins, dont le marché se développe, s'appuient sur une définition claire et reconnue. On n'invente rien.

On s'inscrit dans un processus historique qui date des premières cuvées de vins nature en 1988. Les bouteilles seront estampillées « vin méthode nature ».

Quelle définition des vins naturels propose-t-il ?

Elle est écrite dans une charte de droit privé. Selon cette charte, un vin nature est vendangé à la main, issu de raisins bio, vinifiés avec des levures indigènes (de l'exploitation et du chai), sans filtration, avec de faibles doses de soufre (moins de 30 mg par litre) et sans autres intrants.

Les vins naturels parlaient un peu dans tous les sens ?

Oui, il y avait des dérives. Du vin qui n'était pas issu de raisins bio. Le mot « nature » employé à toutes les sauces. Des tromperies sur la marchandise avec des usages abusifs

d'intrants. En 2019, la Répression des fraudes (DGCCRF) a épinglé une coopérative qui mélangeait vins conventionnels et vins nature pour diluer les teneurs en soufre.

Votre charte fait-elle l'unanimité ?

Il y a des critiques sur la non-filtration et la non-utilisation de levure exogène qui posent des problèmes au champagne et aux vins contenant des sucres résiduels.

Sinon, l'Institut national de la qualité et de l'origine (Inao), la DGCCRF et le ministère de l'Agriculture l'accueillent favorablement.

Comment la charte sera-t-elle contrôlée ?

Tous les domaines doivent produire des analyses attestant de la teneur en soufre après mise en bouteille. Par ailleurs, trois domaines tirés au sort seront contrôlés chaque année sur la traçabilité, le mode de production bio du raisin, les vendanges manuelles, l'absence de résidus de pesticides et la teneur en soufre.

Quelle est votre feuille de route ?

Continuer de se développer. Nous sommes 170 adhérents répartis en trois collèges : les vigneron, les marchands de vins, les consommateurs. Nous avons des contacts avec les vigneron suisses, espagnols et italiens qui veulent s'appuyer sur notre charte. À moyen terme, nous voulons aboutir à une définition réglementaire des vins nature.

Recueilli par
Xavier BONNARDEL.